

<http://www.liesse.fr/spip.php?article381>



Ecole Notre Dame de Liesse Saint-Renan : comment réagir face aux risques majeurs ? Le plan particulier de mise en

se (PMS) - exercice du 5
octobre

Date de mise en ligne : mardi 9 octobre 2012



- Les temps forts de l'école -

Copyright © Ecole Notre Dame de Liesse, Saint-Renan - Tous droits réservés

Pourquoi un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) ?

Un accident majeur peut provoquer une situation d'exception laissant un certain temps la communauté scolaire seule et isolée face à la catastrophe (plus de téléphone, d'électricité, intervention des secours très différée les intervenants "locaux" étant eux-mêmes victimes ou à dépassés par les demandes ...).

Pour que les établissements scolaires confrontés à un tel événement soient préparés à la "gestion de crise", le ministère chargé de l'Éducation nationale a publié le 30 mai 2002 un BO EN Hors-Série n° 3 relatif à la mise en œuvre de "plans particuliers de mise en sécurité" face à un accident majeur.

Quel est l'objectif d'un PPMS ?

Être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur :

- à assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs.
- à appliquer les directives des autorités.

Pourquoi un plan "particulier" ?

Le PPMS doit être adapté aux spécificités de l'établissement scolaire.

Il prend donc en compte :

- Les risques majeurs liés à son environnement.
- Ses composantes (effectifs, qualité du bâti...).
- Mais également la prise en charge particulière des élèves et personnels lors des activités " extra-muros " (installations d'EPS par exemple), durant les horaires d'activités péri-éducatives, sans oublier celle des publics à besoins spécifiques (handicapés, P.A.I.).

Le vendredi 5 octobre, l'ensemble de l'école s'est entraîné à faire face à un risque majeur, a vérifié le bon déroulement du PPMS (validation des fonctionnements et modifications du PPMS suite à des difficultés) afin d'être prêt en cas de risque.

Vous trouverez ci-dessous une note d'informations à destination des familles donnant des conseils en cas d'accidents majeurs :

<http://www.liesse.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>